



### Edit'Eau



#### Le mot du président

Après un été chaud et sec, la saison de pêche à la truite est maintenant terminée. C'est désormais la période de repos des géniteurs qui devront reconstituer des forces pour assurer la reproduction des truites sauvages de nos cours d'eau dans les prochaines semaines et assurer ainsi l'avenir.

Cette newsletter est aussi pour moi l'occasion de vous annoncer un renouvellement au niveau des instances de la pêche en Haute-Loire. Après plus de 14 années d'investissement personnel au sein de la Fédération, dont 8 de présidence, j'ai décidé de me retirer. Le Conseil d'Administration va prochainement élire en son sein un nouveau Président.

Les A.A.P.M.A. devraient également lancer un appel à candidature lors de leur prochaine Assemblée Générale, l'objectif étant de renforcer le Conseil d'Administration de notre Fédération (notamment dans le secteur de l'Yssingelais actuellement sous représenté).

*Antoine LARDON*  
Président de la fédération de  
pêche de la Haute-Loire

## Quoi de neuf dans ma fédé ?

### Signature du contrat Territorial du Haut Bassin de la Loire

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire, avec l'ensemble des partenaires, vient de signer un nouveau contrat territorial sur le Haut Bassin de la Loire, à cheval entre Haute-Loire et Ardèche. Cette signature a eu lieu le 8 septembre 2017.

La Fédération apporte un soutien technique et financier aux actions du Volet B qui concernent les travaux en lien avec les milieux aquatiques ; la participation financière est de 5% pouvant être portée à 10% sur les travaux visant la restauration de la continuité écologique. Cela représente une participation d'environ 50 000 € sur les 5 années à venir, d'après le budget prévisionnel.



## Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles : point d'avancement

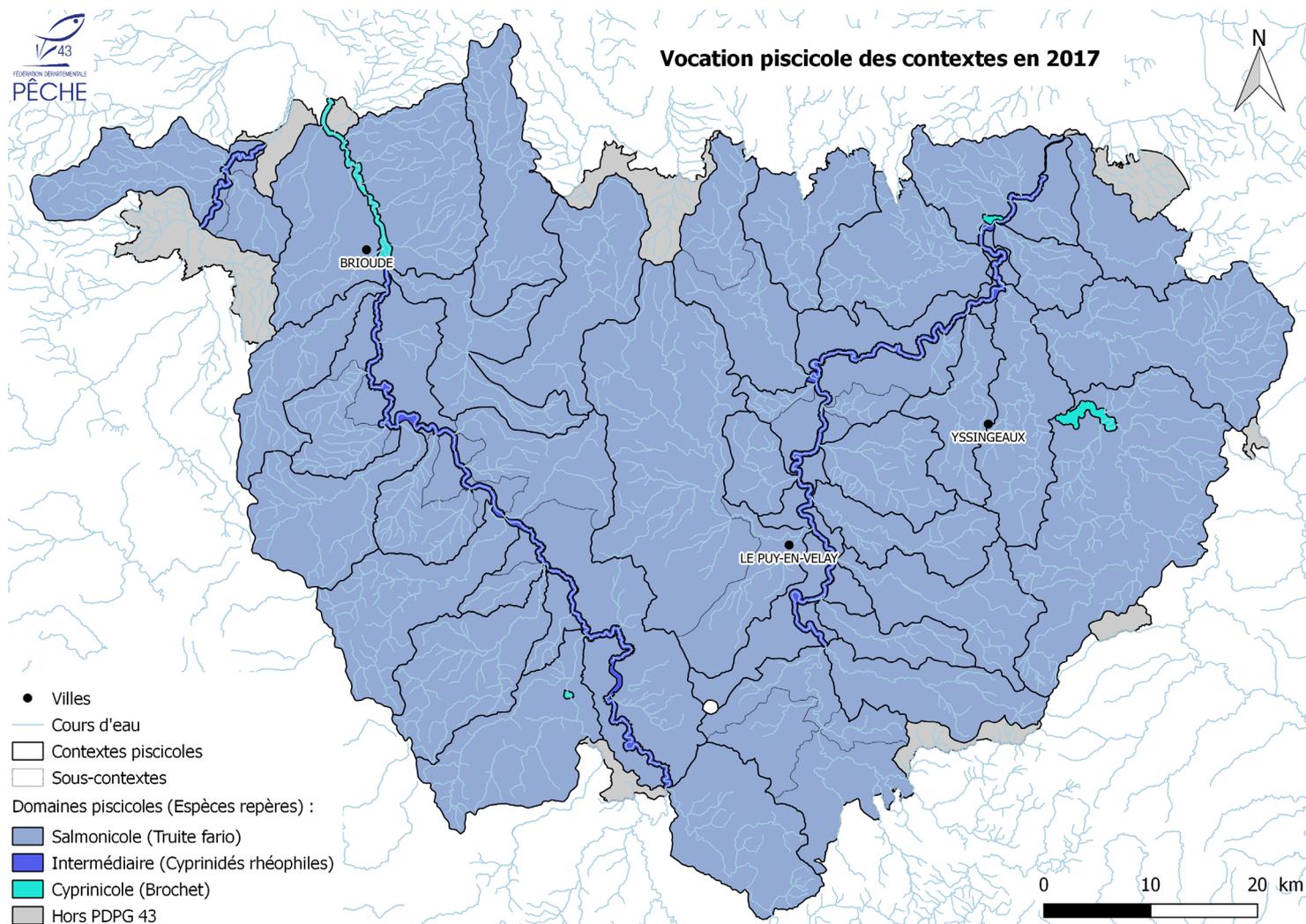
En avril 2017, la Fédération a débuté la réactualisation de son Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), dont la version actuelle date de 2000. La validation de ce document est prévue pour septembre 2018.

La première étape de cette réactualisation a consisté à diviser le territoire en unités de gestion cohérentes nommées « **contextes piscicoles** », puis à déterminer la vocation piscicole (salmonicole, intermédiaire ou cyprinicole), les espèces repères (espèces caractéristiques du domaine piscicole, sensibles aux perturbations et dont la biologie et l'écologie sont bien connues) et les espèces cibles (espèces avec des exigences spécifiques, pouvant nécessiter une gestion particulière, comme les espèces vulnérables, à forte valeur halieutique ou migratrices) de chaque contexte.

L'étape suivante consiste à établir un **diagnostic des milieux**, en s'appuyant principalement sur l'état des populations piscicoles (notamment celles des espèces repères et cibles), déterminé à partir des résultats d'inventaires par pêche électrique.

Ce diagnostic est en cours de réalisation. Il permettra ensuite l'identification, pour chaque contexte :

- des facteurs limitants et de leurs impacts sur le milieu ainsi que sur les espèces piscicoles,
- des actions nécessaires à l'amélioration ou la préservation de la qualité des milieux et de leur fonctionnalité pour les populations piscicoles,
- d'un mode de gestion piscicole préconisé.



## Suite des événements climatiques exceptionnels de Juin 2017 dans le secteur de Goudet

Les A.A.P.P.M.A. locales du Pont de Chadron et de Goudet ainsi que l'association UHLA ont demandé à la Fédération, et obtenu de la DDT 43, **un arrêté préfectoral visant la protection des géniteurs encore présents sur ce secteur avec la remise à l'eau obligatoire des salmonidés jusqu'à la fermeture de la pêche le 17 septembre 2017.**

Les A.A.P.P.M.A. locales ont également participé à des journées d'entraide et de nettoyages sur le secteur de Goudet afin de venir en aide aux personnes sinistrées.

L'A.A.P.P.M.A. de Goudet devrait également mettre en œuvre prochainement certains travaux de restauration de la continuité écologique sur la commune.

Un suivi de l'impact de ces événements devrait être mis en œuvre par la fédération.



Confluence du Ruisseau de Bethes avec la Loire après la crue du 13 juin 2017



## Fin des travaux de gestion des eaux à Bas en Basset et création d'une plateforme pour PMR

Avec le soutien financier de la FNPF, de la Fédération et d'EDF, l'A.A.P.P.M.A. de Bas en Basset a finalisé un double projet en 2017 : la réfection des ouvrages de gestion des niveaux d'eau des étangs de Bas en Basset et la création d'une plateforme de pêche pour les personnes à mobilité réduite sur l'étang « rose ».

Ces projets ont pu être réalisés grâce à l'aide des bénévoles de l'A.A.P.P.M.A. de Bas en Basset et l'appui technique de la Fédération.

Financièrement cela représente :

- Un montant de 26 580,00 € pour les travaux de réfection de l'ouvrage de niveau des eaux et travaux de reconnexion des étangs de Bas en Basset.

- Un montant de 7 728 € pour la création d'une plateforme de pêche pour personne à mobilité réduite sur l'étang rose.

**Ce dossier se conclue par un renouvellement récent du bail de pêche sur l'ensemble des étangs de Bas en Basset, entre l'A.A.P.P.M.A. de Bas en Basset et la Mairie qui offre maintenant toutes les garanties pour une réciprocité totale sur tous les étangs. Ces plans d'eau sont accessibles, dans les mêmes conditions, pour tous les pêcheurs adhérents à une A.A.P.P.M.A. réciprocitaires de Haute-Loire (ou titulaire d'une vignette réciprocitaires).**

**C'est une très bonne nouvelle la pêche en Haute-Loire.**



Illustration des travaux de création d'une plateforme de pêche pour personne à mobilité réduite sur l'étang rose



Illustration des travaux de réfection de l'ouvrage de niveau des eaux

Dimanche  
**08/10**

5ème édition de l'OPEN FLOAT  
TUBE au Barrage de Lavalette

Les Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu  
Aquatique de la Loire et de la Haute-Loire organisent  
la 5ème édition de l'OPEN FLOAT TUBE au Barrage de  
Lavalette.



Date	Lieu	Contacts
04-juin	Lac Anney (74)	LOSTE Romain / 06 58 85 48 41 / rloste74@gmail.com
17-juin	Lac de Ste Helène (73)	Crouzet Philippe / 0673459664 / fishingfever.asso@gmail.com
18-juin	Etang de Chanclau (38)	Crouzet Philippe / 0673459664 / fishingfever.asso@gmail.com
01-oct	Bordelan à Villefranche / Saône (69)	Mereu Claude / 06.11.77.44.90 / lesamisdelapeche@aol.fr
08-oct	Barrage de Lavalette (43)	Forlorou Yann / 0471090944 / yann.forlorou@pechehauteloire.fr
15-oct	Rhône à Peyraud (07)	Didier Duclaut / 06 77 81 08 48

Fiches d'inscription, réglement... téléchargeables sur le site [www.fishingfever.org](http://www.fishingfever.org)



**Rédaction et photos :**  
Fédération de pêche de la Haute-Loire

**Conception :**  
ARPARA

Association régionale des fédérations  
départementales de pêche et de protection des  
milieux aquatiques de la région Auvergne Rhône-  
Alpes

**Avec la participation de :**  
la Région Auvergne - Rhône-Alpes

**Newsletter trimestrielle**

Tous droits réservés - Octobre 2017

## La fédération de pêche vous informe

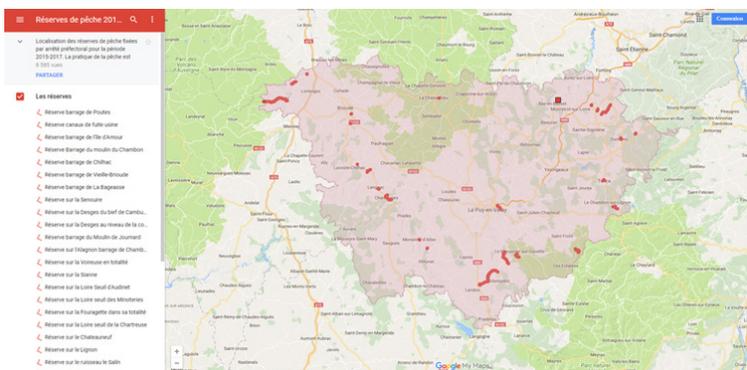
### Réglementation 2018 et nouvelles réserves 2018-2020

Concernant la réglementation 2018, il ne devrait pas y avoir de changement majeur d'après les demandes reçues par les A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire début septembre.

Concernant les réserves totales de pêche, le Préfet de la Haute-Loire devrait signer un nouvel arrêté préfectoral fixant les réserves totales de pêche pour les années 2018 à 2020 inclus. En effet, la législation impose dorénavant un renouvellement tous les trois ans. Par conséquent, sauf cas spécifique (ruisseau pépinière, problème avec des riverains, pollution...), les secteurs en réserves de pêche doivent évoluer régulièrement.

La Fédération proposera donc une nouvelle liste de réserves totales de pêche à l'administration suivant les propositions des A.A.P.P.M.A.

**Nous vous invitons donc à être vigilant la saison prochaine.** L'arrêté préfectoral sera disponible sur notre site internet dans la rubrique « Document téléchargeable » et une carte interactive très précise sera également en ligne. Sur le terrain le panneauage sera également modifié si nécessaire par les A.A.P.P.M.A..



Copie d'écran du site [www.pechehauteloire.fr](http://www.pechehauteloire.fr)  
Réserves de pêche 2015-2017